

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

---

RELATIF À L'ENGAGEMENT DANS LA VIE LOCALE ET À LA PROXIMITÉ DE L'ACTION  
PUBLIQUE - (N° 2401)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N ° 1086

présenté par

M. Favennec Becot, M. Acquaviva, M. Molac, M. Castellani, M. Colombani, M. Charles de  
Courson, Mme Dubié, Mme Frédérique Dumas, M. El Guerrab, Mme Josso, M. François-  
Michel Lambert, M. Pancher, Mme Pinel, M. Pupponi et M. Philippe Vigier

-----  
**ARTICLE 27**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement  
de l'Assemblée nationale.